



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



135^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., EUA, 1er octobre 2004

Point 3.6 de l'ordre du jour provisoire

CE135/6 (Fr.)
30 septembre 2004
ORIGINAL : ANGLAIS

**GRUPE DE TRAVAIL SUR L'OPS AU 21^e SIÈCLE :
TERMES DE RÉFÉRENCE ET PLAN DE TRAVAIL**

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'OPS AU 21^E SIÈCLE

TERMES DE RÉFÉRENCE ET PLAN DE TRAVAIL

En vertu de la résolution CD44.R14 (voir annexe 1), l'établissement d'un groupe de travail très large sur l'OPS au 21^e siècle donne à l'OPS, à titre d'Organisation (États Membres et Secrétariat) une opportunité de reconsidérer sa vision, l'avenir de la santé et son rôle en tant qu'organisation importante dans la réalisation des objectifs sanitaires partagés dans les Amériques.

Depuis sa création, le Groupe de travail s'est réuni à trois reprises : à la Dominique (février 2004), à Washington, D.C. (mars 2004) et au Costa Rica (juillet 2004). De plus, une réunion d'information a été organisée lors de la 57^e Assemblée mondiale de la Santé (mai 2004).

1. Résultat final prévu

Le Groupe de travail est appelé à préparer un rapport final sous forme de recommandations de politique sur la façon dont l'OPS (États Membres et Secrétariat) devrait répondre aux principaux défis de la santé dans les Amériques au début du 21^e siècle et contribuer aux objectifs formulés par les Nations Unies dans la Déclaration du Millénaire.

Le rapport final sera présenté au Conseil directeur de l'OPS en septembre 2005.

Le rapport rassemblera dans un seul document, comme suit, les principaux thèmes analysés par le Groupe de travail :

- vision, mission et valeurs
- défis
- stratégies
- recommandations pour mise en œuvre

2. Participation au Groupe de travail

La composition du Groupe de travail comprend quatre pays du Comité exécutif (Argentine, Barbade, Costa Rica et Pérou pour la période 2003-2004), assurant ainsi un équilibre équitable entre sous-régions.

La nature ouverte du groupe de travail permet à tous les États Membres d'y participer s'ils le souhaitent.

Comme il est également stipulé dans la résolution du Conseil directeur, la participation d'autres organisations internationales engagées dans la réforme institutionnelle ou appartenant au Système des Nations Unies est encouragée.

Le Secrétariat assure l'appui nécessaire au Groupe de travail au niveau des pays et au niveau régional. Une équipe d'appui globale, ainsi que des points focaux spécifiques pour chaque thème, seront désignés par la Directrice afin de renforcer la collaboration avec le Groupe de travail.

3. Méthodes de travail

Le processus de l'OPS au 21^e siècle est mené par les États Membres, avec l'appui du Secrétariat.

Un groupe d'appui technique sera mis sur pied auquel incombera la responsabilité suivante :

- Préparer des rapports intermédiaires spécifiques pour chaque thème et sous-thème, sous l'encadrement du Groupe de travail. Ce groupe d'appui technique assurera la coordination avec les institutions nationales et internationales qu'il consultera selon les besoins, et collaborera avec le Secrétariat. Ce groupe pourra organiser des réunions spécifiques s'il y a lieu, en vue de la réalisation de son mandat et de la préparation des réunions ministérielles.
- Faire préparer de courtes études ou des notes de présentation sur des questions particulières se rapportant à la réalisation du résultat final. Le Secrétariat ou des institutions externes, nationales ou internationales, peuvent être chargés de la préparation de ces études.
- Examiner et éventuellement modifier la portée et le contenu des thèmes qui ont été sélectionnés initialement, si cette nécessité se fait sentir au cours de leur travail, afin de réaliser les objectifs prévus pour le 46^e Conseil directeur (septembre 2005).
- Établir des mécanismes appropriés d'information et de consultations, en mettant à profit le site web et « l'Intranet » (point de partage) créés par le Secrétariat à cette fin. Ces mécanismes comprendront le partage des documents de référence, des réunions techniques (éventuellement à l'occasion de réunions régionales ou internationales sur des sujets apparentés), des présentations d'experts, etc.

Le Groupe de travail exécutera son plan de travail avec les possibilités financières existantes du Secrétariat et de ses États Membres. En fonction d'un plan de travail détaillé, des ressources supplémentaires seront négociées avec les agences donatrices, les institutions financières internationales ou les fondations qui ont fait état d'engagements antérieurs et de leur intérêt au renforcement du système multilatéral ou de la santé publique internationale.

Parallèlement, le Secrétariat dirige un processus institutionnel de changement au niveau régional, et l'Organisation mondiale de la Santé prépare le XI^e Programme général de travail couvrant la période 2006-2015 au niveau mondial. L'articulation de ces trois processus est nécessaire. Par conséquent, des échanges systématiques d'information et des activités conjointes doivent avoir lieu afin de vérifier la cohérence des politiques et la complémentarité des recommandations et des décisions.

4. Vision partagée du processus

Lors de sa troisième réunion (Costa Rica, juillet 2004), le Groupe de travail a identifié certaines caractéristiques porteuses de succès, comme une vision partagée du processus :

- a. Caractéristiques d'un processus réussi :
 - i. Construit collectivement
 - ii. Changement spécifique, viable, et de pointe
 - iii. Conclusions basées sur les faits observés
 - iv. Identification claire des défis
- b. Comment le travail devrait-il s'accomplir :
 - i. Communications harmonisées avec les autres pays et l'OPS
 - ii. Transparence
 - iii. En assumant la responsabilité technique du processus
 - iv. En assumant la direction du processus
- c. Impact stratégique sur l'Organisation :
 - i. L'OPS exerçant le leadership international en santé
 - ii. Clarté des objectifs (ce que l'OPS devrait faire et ne pas faire)
 - iii. Transparence dans son travail
 - iv. Optimisation des ressources et réduction de la bureaucratie
 - v. Redéfinition de sa mission et de sa vision
 - vi. Usage intensifié des ressources nationales
 - vii. Articulation des agendas (aux niveaux national, régional et mondial)

5. Principaux thèmes d'analyse en profondeur (termes de référence)

Lors de sa première réunion (Dominique, février 2004), le Groupe de travail a défini les principaux thèmes qui feront l'objet d'un examen et d'une analyse en profondeur (voir en annexe 2 les termes de référence détaillés) :

- Défis en santé publique dans les Amériques pour les prochaines années
- Évolution de la nature des partenariats et des alliances dans le développement international de la santé relevant du rôle de l'OPS
- Biens de santé publique régionaux et mondiaux au 21^e siècle et leur relation avec le mandat de l'OPS
- Modalités de coopération technique en santé
- Gouvernance de l'OPS
- Ressources destinées à la santé

Chacun des quatre États Membres –et d'autres États Membres comme il a été convenu plus tard par le Groupe de travail–, et le Secrétariat, ont préparé une analyse préliminaire de chaque thème ou sous-thème d'intérêt.

6. Calendrier de l'achèvement des travaux

Lors de sa troisième réunion, le Groupe de travail a arrêté les principales dates de la conduite de son travail et fixé les échéances concernant la période allant du 45^e au 46^e Conseil Directeur :

- décembre 2004 : 4^e réunion du Groupe de travail (Brésil)
- mars 2005 : 39^e session du Sous-Comité sur la planification et la programmation (Washington, D.C.), première version préliminaire du rapport
- mai 2005 : 58^e Assemblée mondiale de la Santé (Genève), réunion d'information sur les progrès accomplis
- juin 2005 : 136^e Comité exécutif (Argentine), version préliminaire finale du rapport
- 30 juillet 2005 : circulation du rapport à tous les États Membres pour examen et commentaires
- septembre 2005 : 46^e Conseil directeur, rapport final (modifications et/ou approbation)

En plus de ces réunions mondiales et régionales au niveau ministériel, les réunions sous-régionales ou techniques qui auront lieu au cours de cette période offriront des possibilités au groupe technique de revoir et d'améliorer leurs analyses et leurs propositions.

Les membres du Groupe de travail seront également invités à participer à une réunion conjointe avec l'OMS sur le XI^e Programme général de travail, probablement en février 2005.

La Directrice veillera à ce que les documents préparés dans le cadre du processus institutionnel de changement soient partagés avec le Groupe de travail. Une réunion conjointe entre le groupe d'appui technique et le Secrétariat sera également organisée afin d'échanger des informations sur les progrès réalisés en la matière.



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



44^e CONSEIL DIRECTEUR 55^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, 22-26 septembre 2003

RÉSOLUTION

CD44.R14

UNE OPS POUR LE 21^e SIÈCLE

LE 44^e CONSEIL DIRECTEUR,

Rappelant qu'en 2002, le Bureau sanitaire panaméricain a approuvé le Plan stratégique du Bureau sanitaire panaméricain pour la période 2003-2007 et a demandé au Bureau de suivre et d'évaluer les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs du Plan ;

Prenant en compte que durant la présente session, les États Membres se sont montrés satisfaits de la stratégie de gestion soumise par le Directeur pour la réalisation des travaux du Bureau pendant la période 2003-2007 ;

Considérant que le Directeur général de l'OMS, à l'occasion de son exposé devant le 44^e Conseil directeur, avait fait part de ses plans pour la tenue de consultations régionales dans le cadre des préparatifs du 11^e Programme général de travail ;

Rendant hommage au Mexique pour son analyse et la proposition contenue dans le document CD44/6, *Une OPS pour le 21^e siècle* et ayant examiné la question de l'avenir de l'OPS lors du 44^e Conseil directeur,

DÉCIDE :

1. De demander au Comité exécutif :
 - a) d'établir un groupe de travail à composition non limitée comprenant des membres choisis du Comité exécutif; de représentants d'organisations dotées d'expérience en matière de réforme institutionnelle et/ou organisationnelle du

- désireux de faire partie de ce groupe, tout en veillant à une répartition géographique équitable entre les sous-régions ;
- b) de charger le groupe de travail pour l'examen de la situation de l'OPS au 21^e siècle de procéder à l'élaboration des critères et du plan de travail avec la contribution des États Membres, et de soumettre son rapport à la 134^e session du Comité exécutif ;
 - c) d'examiner le rapport du groupe de travail et de formuler des recommandations au 45^e Conseil directeur.

(Neuvième réunion, 26 septembre 2003)

**TERMES DE RÉFÉRENCE
GROUPE DE TRAVAIL SUR L'OPS AU 21^E SIÈCLE**

(1) Défis en santé publique dans les Amériques pour les prochaines années

A. Problèmes sanitaires

- Maladies non transmissibles
- Maladies transmissibles
- Problèmes sociaux : drogue et violence
- Problèmes émergents : SRAS, grippe aviaire, etc.

B. Tendances démographiques

- Croissance et structure : vieillissement
- Migration (impact des immigrants illégaux)

C. Mondialisation et santé publique internationale

- Communication
- Progrès de la technologie
- Impact social et économique de la mondialisation
- Transferts de l'information

D. Inégalités en santé

- Accès universel aux soins de santé
- Financement insuffisant
- Modèle sanitaire

E. Réforme du secteur public

- Efficacité
- Équité
- Coopération internationale

F. Catastrophes humaines et naturelles (dont le terrorisme biologique)

G. Ressources

- Ressources humaines : formation pour relever les défis
fuite des cerveaux
- Financières : internes
externes
équité dans la distribution et l'utilisation

H. Développement de systèmes d'information sanitaire (statistiques vitales)

I. Recherche

- Information sur les prises de décisions basées sur les faits observés
- Recherche appliquée contre priorités et besoins sanitaires
- Définition des profils des maladies

J. Bioéthique

- Greffes
- Clonage
- Génétique

(2) Évolution de la nature des partenariats et des alliances dans le développement international de la santé relevant du rôle de l'OPS

A. Parties prenantes : coordination, secteur privé, société civile, financement, niveau intersectoriel, etc.

B. Caractéristiques, rôle et responsabilités : gouvernement, OPS, parties prenantes

C. Nouvelles formes de partenariats

D. Éthique des partenariats

E. Évaluation des partenariats

F. Objectifs de développement pour le millénaire

G. Renforcement des capacités des ministères de la santé et de l'OPS en vue d'établir des alliances stratégiques

(3) Biens de santé publique régionaux et mondiaux au 21^e siècle et leur relation avec le mandat de l'OPS

A. Élargir la discussion à d'autres biens publics dans la Région et dans le monde

- (a) Meilleure définition de ce que comprend un « bien public mondial »
- (b) Considérer le thème de la technologie en santé

B. L'OPS devrait évaluer objectivement l'impact sanitaire d'autres politiques, pratiques et tendances mondiales/régionales.

- C. Comment l'OPS/OMS peut aider les pays à comprendre et relever les défis et les opportunités présentés par les politiques, pratiques et tendances mondiales/régionales ?
- D. Rôle de l'OPS dans la facilitation de l'amélioration de l'accès aux médicaments et autres biens publics

(4) Modalités de coopération technique en santé

- A. Stratégie de coopération avec les pays
- B. Personnel
 - (a) OPS
 - Examen des processus de recrutement du personnel et des consultants de l'OPS
 - Besoin d'adaptation au niveau des pays en fonction de leurs besoins et de leurs demandes
 - (b) Pays
 - Formation/développement des ressources humaines en vue de la durabilité
- C. Nouvelle coopération
 - (a) Comment l'OPS/AMRO peut aider les pays avec de nouvelles modalités de coopération ?
 - (b) Comment les pays peuvent-ils se rapprocher sur des questions spécifiques, mais non nécessairement fondées sur des approches traditionnelles telles que la géographie ?
- D. Comment pouvons-nous bâtir des scénarios pour combler les écarts entre l'avenir souhaité et les réalités existantes ?
 - (a) Niveau global du siège de l'OPS
 - (b) Niveau des pays
- E. Innovation
 - (a) Établissement de bons repères et méthodes performantes
 - (b) Travail hors des sentiers battus, nouvelles perspectives, compétences différentes, etc.

(5) Gouvernance de l'OPS

A. Structure et Organes directeurs

- Améliorer la communication avec les Organes directeurs et entre les États Membres
- La structure organisationnelle et budgétaire qui répond aux besoins de la mission, doit répondre aux besoins des pays
- Évaluation des Centres régionaux

B. Fonction

- Renforcer l'efficacité de l'OPS en utilisant les bureaux de pays pour construire des partenariats, renforcer les capacités et renforcer les institutions en particulier dans les pays en développement
- Porter l'attention sur l'aspect opérationnel du travail de l'OPS
- Évaluation de l'exécution du mandat de l'OPS
- Évaluation des stratégies et affectation des ressources pour s'acquitter du mandat

C. Processus concernant la relation avec les parties prenantes

- Relation entre l'OMS et l'OPS
- Réaffirmation de l'engagement des États Membres à l'Organisation
- Quelle est l'opinion des autres parties prenantes de l'OPS ?
- Décentralisation des ressources et du personnel du siège aux bureaux de pays

Participation transparente et équitable des processus des pays.

Il s'agit d'une question qui couvre plusieurs domaines ayant trait à l'équité, la structure et les valeurs, etc.

(6) Ressources destinées à la santé

A. Financières

- Disponibilité et tendances prévues des ressources financières, à la fois les ressources budgétaires régulières et extrabudgétaires de l'OPS
- Critères pour l'affectation des ressources financières (équité et assistance technique pour les problèmes financiers des pays)
- Leçons tirées d'études telles que la macroéconomie et la santé

B. Ressources humaines

- Renforcement des capacités aux niveaux des pays/sous-régional
- Migration/fuite des cerveaux
- Renforcement des relations entre la demande et l'offre des ressources humaines

- Identification des domaines prioritaires et d'approches novatrices de la formation (formation à distance : sur le tas, orientation d'équipe)
- Recherche essentielle en santé

C. Ressources scientifiques/technologiques

- Transferts et gestion du savoir

D. Intangibles

- Confiance/crédibilité
- Prestige
- Éthique collective

- - -